



## RÉVISION GÉNÉRALE DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ

Document d'urbanisme élaboré par le Maire, le Règlement Local de Publicité (RLP) permet d'adapter localement certains points de la réglementation nationale applicable aux **publicités**, **enseignes** et **préenseignes**.

Après un long travail de concertation, le RLP de la Ville de Saint-Malo entre désormais dans une phase d'**enquête publique**, qui se déroulera **du mardi 5 septembre au jeudi 5 octobre 2023**.

Dans le cadre de cette enquête, la Ville de Saint-Malo organise une

# RÉUNION D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE

En présence de Monsieur le Commissaire Enquêteur

**Jeudi 7 septembre 2023 à 18h30**

Salle de quartier de Rocabey  
7 rue Jules Ferry - 35400 Saint-Malo

*Entrée ouverte à tou.te.s, dans la limite des places disponibles*

**Contact : Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme - 02.99.21.52.03**